

LE JOURNAL DU MINEUR



EDITORIAL Réagissons tous ensemble

Le conseil de l'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. s'est réuni les 21 et 22 octobre à la Grande Combe près d'Alès, dans les Cévennes.

Lors de ce conseil, ont été abordés différents problèmes relatifs à la profession minière à travers le pays. Les militants provenant de toutes les substances minières ont débattu : de la bourse des mines, de l'avenir des activités sociales et culturelles, du prochain congrès de la FGMM... Nous aurons l'occasion de revenir en détails sur ces différents points.

Il est évident que la situation économique dans l'ensemble des bassins a occupé une place prioritaire dans nos débats.

Toutes substances ayant évoqué leurs problèmes d'emploi, mais également leurs problèmes sociaux, elles se sont accordées à l'unanimité à constater que nous ne pouvions pas accepter la situation actuelle sans réagir.

L'Union Fédérale a déjà au mois de juin provoqué une réunion intersyndicale. N'ayant obtenu que deux réponses (CGC-CFTC), elle a décidé de relancer la demande. Nous avons proposé à toutes les fédérations de nous réunir le 10 novembre au siège de la C.F.D.T. Pour des raisons de calendrier, cette réunion a été reportée au 1^{er} décembre 1987. Mais, la CGT a annoncé qu'elle ne participerait pas à cette intersyndicale, car d'après elle, les autres organisations ne luttaient pas, et qu'il n'y a que la CGT qui lutte.

La CFDT estime ne pas avoir de leçons d'action à recevoir, surtout pas de la CGT, car les actions que nous menons sont des actions responsables, discutées avec les mineurs, et surtout, permettant d'obtenir des résultats concrets, ce qui n'est pas toujours le cas de toutes les actions lancées par la CGT, qui préfère des actions individuelles, (genre 1^{er} octobre) pour faire de l'électoratisme. Si la CFDT avait été sollicitée pour un certain nombre d'actions, elle y aurait certainement participé, mais de grâce, camarades de la CGT, arrêtez de nous donner des leçons.

La CFDT reste convaincue que ce n'est que par l'action unie des mineurs avec leur fédération que nous pouvons faire avancer nos problèmes.

Les revendications que nous mettons en avant :

- salaires
 - emploi
 - protection sociale,
- doivent être prises en compte et négociées dans la profession. Notre Union Fédérale proposera à l'ensemble des fédérations une riposte nationale. Il s'agira de mettre en place un processus d'action pouvant aller jusqu'à une grève de 24 heures.

L'AVENIR
cfdt
FGMM

Organe trimestriel de
L'UNION FEDERALE DES MINEURS C.F.D.T.
Siège administratif :
22 Rue de Metz
57800 FREYMING-MERLEBACH
B.P. 116 - Tél : 87 04 71 75

Inscrit à la Commission Paritaire sous le numéro 511 D 73
Direction : Jean-Marie SMENTEK
IMP. SARREGUEMOISE - Dépôt légal 4^e Trimestre 1987
N° 3 DECEMBRE 1987

SOMMAIRE

- Page 2 : Les mineurs de fer
et les mutuelles
- 3 : Personnels SSM
et convention collective
- 4 : Salaires Cogema
Voix des urnes
Cevennes
- 5 : Entrevues U.F.M. et
charbonnages de France
- 6 : Session C.H.S
Cogema Vendée
- 7 : N.P.C. Assemblée
à Auchel
- 8 : Retraité une rentrée
n'est pas sans problèmes
- 9 : Voix des urnes potasse
- 10 : Vaccination anti-grippale
Catastrophe
de Merlebach
- 11 : Mineur de Provence
- 12 : Bourses des Mines
- 13 : Syndicat des Mineurs
et ETAM
Montceau-les-Mines
- 14 : Infos
- 15 : Centre midi
- 14 : Vœux
du Secrétaire de l'UFM

LES MINEURS DE FER ET LES MUTUELLES



Une quarantaine de veuves et retraités mineurs et adhérents à la section syndicale CFDT du Jarnisy se sont retrouvés en assemblée générale, salle annexe de la mairie de Giraumont le 26 octobre. Après les mots de bienvenue de M. Gracz, secrétaire de la section locale ; M. Jean Wurtz, secrétaire régional, prit la parole pour une rapide histoire de la SSM, conquête sociale créée au lendemain de la Libération. Il souligna les avantages offerts aux ayants droits par l'article 73 du règlement, appelé aussi «compte 0,50 %». Cette mutuelle garantissait auparavant d'importants compléments de prestations notamment pour les cures et les prothèses. Mais au fur et à mesure que le nombre des actifs cotisants diminuait et celui des retraités et veuves augmentait, les conseils d'administration des caisses étaient contraints de réduire les prestations pour les

supprimer au 1^{er} janvier 1988, faute de ressources suffisantes.

M. Pellegrini, membre du bureau de la SSM d'Hayange, devait informer l'assemblée de la prospection réalisée pour trouver une solution de remplacement. Les six mutuelles contactées ont chacune présenté la nature des risques couverts et le montant des cotisations. Après débat, le conseil d'administration s'est prononcé majoritairement en faveur de la SMI. M. Pellegrini rappela qu'au nom de la CFDT, il avait voté contre après avoir constaté que certains éléments de comparaison n'étaient pas conformes à la réalité.

M. Huin, président du Conseil d'administration de SOMILOR intervint alors pour informer l'assemblée des risques couverts par sa mutuelle, des garanties offerts et du montant des cotisations. Il s'attacha à répondre aux questions

avec précision. Bien que cette question ne soit à l'ordre du jour du conseil d'administration de la SSM, plus de 400 mineurs de fer avaient déjà adhéré individuellement à SAMILOR. Déjà un gage de confiance.

Pour la CFDT, l'adhésion à une mutuelle est une chose très sérieuse et onéreuse surtout pour les veuves dont la plupart n'ont que de faibles ressources. «La CFDT ne fera aucune pression, ni aucune surenchère mais laissera à chacun le choix de se déterminer après avoir reçu une information objective et complète» devait déclarer M. Jean Wurtz.

**PERSONNELS
DE LA
SECURITE SOCIALE
MINIERE**

**CONVENTION
COLLECTIVE...
OU EN EST ON ?**

En novembre 1986, la CANSSM avait informé les organisations syndicales de l'opposition du Ministre à toute reconduction d'une convention collective basée sur les Houillères du Nord Pas de Calais - ce qui est le cas actuellement.

Lors d'une réunion en date du 11 février 1987, il avait été convenu entre la CANSSM et les organisations syndicales, qu'une étude serait réalisée en vue de la substitution éventuelle de cette «référence» par celle des Houillères du Bassin de Lorraine ou éventuellement celle de l'UCANSS (Régime général de sécurité sociale).

La CFDT ne peut que rejeter l'approche faite par la CANSSM en ce qui concerne la comparaison avec le régime général - celle-ci ne prend pas en compte les déroulements de carrière par exemple et cela se traduira par une régression de la situation de l'ensemble du personnel.

De plus, si pour la CFDT, l'établissement de «passerelles» avec le régime général pouvait être envisagé afin de résoudre des problèmes d'emplois, l'objectif affiché par les Pouvoirs Publics et les conclusions dégagées par la CANSSM en ce qui concerne le rattachement éventuel à la convention collective du régime général marquent bien plus une volonté de démantèlement du régime et de nivellement par le bas de la situation du personnel.

C'est dans ce contexte que la CFDT vient de notifier à la CANSSM sa position (voir ci-après).

ATTENTION

Les enjeux sont lourds de conséquences pour le personnel. Si besoin est, la CFDT n'écarte pas la possibilité d'engager, dans l'unité de préférence des actions visant à mettre en échec ces manœuvres et préserver notre avenir.



Fédération générale
des mines
et de la métallurgie

Freyming-Merlebach, le 14 octobre 1987

Monsieur le Président de la CANSSM

Suite à votre courrier en date du 1.10.1987 relatif à la convention collective du personnel non cadre des S.S.M. et U.R., nous vous faisons part de nos observations.

Dès 1975, alors que la convention actuelle était en cours d'élaboration, nous avons marqué notre attachement à la référence minière et, en particulier, nous avons fait le choix d'une indexation sur les Houillères du Bassin de Lorraine.

A notre sens, il n'y a pas d'éléments nouveaux remettant en cause l'orientation prise alors par la C.F.D.T.

Bien au contraire, la situation actuelle démontre que le choix de la référence «Lorraine» dès la mise en place du système conventionnel aurait assuré une plus grande pérennité du statut du personnel.

Par ailleurs, il paraît hautement souhaitable que toute évolution allant dans le sens d'une convention collective faisant référence aux Houillères du Bassin de Lorraine, fasse l'objet d'une réelle négociation permettant la prise en compte des évolutions constatées dans les Charbonnages depuis près de 10 ans (N + 1, protocole ETAM de 1984) ainsi que certaines dispositions concernant les avantages à maintenir dans la nouvelle convention collective.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

P. L'Union Fédérale des Mines

**SALAIRE
GOCEMA - MINES**

**Augmentation
du salaire
de 0,4 %**

EN ATTENDANT MIEUX...

La Direction Générale de la COGEMA et les ORGANISATIONS SYNDICALES SIGNATAIRES (CFDT, CGC, FO) se sont réunies le 9 novembre 1987 à VELIZY.

Il s'agissait de décider de mesures salariales conservatoires prenant en compte une augmentation des prix plus forte que prévue par le gouvernement au début de l'année 1987.

Ces mesures restent dans le cadre des directives gouvernementales imposées aux entreprises nationales en matière salariale.

Résultats après négociations :
Détail des mesures applicables sur la feuille de paie de novembre 87

- Augmentation du salaire de 0,4 % du 1^{er} Octobre 87 (s'ajoutant au 1,7 % déjà obtenu)
- anticipation du 1^{er} Mai des augmentations du salaire de 1,7 % de Juillet et Septembre 87
- le rappel de ces mesures, se traduit par une prime de 5,09 % de l'assiette PEP de novembre 87.

Soit :

255 F pour un soumis PEP	5.000 F
305 F pour un soumis PEP	6.000 F
356 F pour un soumis PEP	7.000 F
407 F pour un soumis PEP	8.000 F
458 F pour un soumis PEP	9.000 F
509 F pour un soumis PEP	15.000 F

A laquelle, il faut ajouter la revalorisation de la prime d'encouragement à la productivité versée en Juin 87, qui s'élève à 68 F.

Cette dernière mesure s'ajoutant aux précédentes, le talon minimum de la prime de novembre ne sera pas inférieur à 370 F.

BIEN SUR, IL N'EST PAS QUESTION DE CRIER VICTOIRE !... CES MESURES SONT INSUFFISANTES !...

Mais on peut espérer de nouvelles mesures (une autre réunion est prévue début 88, pour apurer les comptes 87).



EN ATTENDANT, l'accord SALARIAL 87 signé par «CFDT, CGC, FO» PERMET DE LIMITER LES DEGATS, ET DE BENEFICIER DE MESURES QUI, même si elles restent faibles, ONT LE MERITE D'EXISTER.

N'OUBLIONS PAS le résultat de l'absence d'accord salarial à la COGEMA en 86.

**SYNDICAT DES MINEURS
E.T.A.M. BLANZY**

VOIX DES URNES

Il est bon de souligner que le candidat présenté par le syndicat des mineurs et Etam de Blanzly, André Mitaine, soit un jeune militant qui se trouve pratiquement seul dans ce secteur. Il a aussi la lourde tâche de succéder à Marc Devaux, parti à la retraite.

Si l'on fait la comparaison en rapport aux élections D.M. de 1985 qui étaient les suivantes :

Darcy Jour :	Inscrits : 58	Votants : 46 CFDT 0
Rozelay :	Inscrits : 62	Votants : 46 CFDT 2
P.M. :	Inscrits : 195	Votants : 159 CFDT 10

On pourrait dire qu'avec la fonte du personnel dans notre bassin, cela se traduit par une augmentation en pourcentages de notre électorat, soit :

en 1985 :	4,70 %
en 1987 :	8,70 %

Ce qui signifie, pour nous, qu'il y a un pas de franchi. Certes, il nous reste, dans ce secteur, beaucoup à faire, ce à quoi les militants C.F.D.T. de Blanzly s'efforceront.

**COMMUNIQUE
DE PRESSE**

Le bureau du syndicat des Mineurs des Cevennes C.F.D.T. s'est réuni le mercredi 21 octobre 1987 à La Grand Combe, en présence de Jean Pierre KLAPUCH, secrétaire général de l'Union Fédérale des Mines, accompagné de tous les membres du Conseil national.

Lors de cette réunion ont été abordés les problèmes économiques et sociaux posés à l'ensemble de la profession minière, plus particulièrement ceux des Cevennes.

Au cours des débats, l'unanimité s'est faite pour engager tout le poids de la C.F.D.T. pour :

- le maintien en activité et le développement des découvertes du Gard et de l'Hérault
- la mise en service le plus rapidement possible du nouveau lavoir,
- la modernisation et l'extension de l'usine de CEV FARINE
- une politique volontariste d'écoulement de nos charbons, qui conditionne notre production et donc notre avenir,
- une revalorisation du prix de vente de nos charbons à EDF,
- l'arrêt de l'importation de charbons étrangers
- une volonté politique pour défendre le charbon national et l'arrêt du programme nucléaire,
- la revalorisation des salaires et des retraites,
- la défense et l'uniformisation des avantages en nature,
- la défense de notre sécurité sociale minière,
- le respect de l'Homme dans l'entreprise
- le respect des droit syndicaux et des Comités de Houillères.

ENTREVUE DE L'UNION FEDERALE DES MINEURS C.F.D.T. A CHARBONNAGES

L'Union Fédérale représentée par Pierre GROUSSARD responsable de la branche charbon, Jacques DEZEURE, Jean-Marie SMENTEK, Bruno FAUCHON et Jean-Pierre KLAPUCH Secrétaire Général, a été reçue par Messieurs PACHE - THOMAS et DELBOS le 12 Octobre.

Lors de cette réunion, la CFDT a abordé 4 points :

- Plan Social
- Salaire
- Avantages en nature
- Droit syndical.

PLAN SOCIAL

La CFDT a rappelé une nouvelle fois son opposition à ce plan, qui ne prend pas en compte le volontariat. Le situation des marocains dans le Nord confirme nos craintes de licenciements si le volontariat n'est pas respecté.

La Direction applique le plan, signé par la seule CGC ETAM, qui propose un emploi de reclassement qui, s'il est refusé se traduit par un licenciement.

La CFDT est prête à discuter, elle ne pratique pas la politique de la chaise vide, mais encore faut-il qu'il y ait matière à négocier. Nous ne pouvons pas admettre que la Direction décide seule des différentes mesures.

Pour le moment, aucune mesure supplémentaire de caractère général n'est prévue.

SALAIRES

La CFDT a protesté une nouvelle fois sur le niveau des mesures salariales prévues en 87.

0,5 % d'augmentation de salaire au 1^{er} 9. sont **insuffisants**. Après les efforts de productivité réalisés dans certains secteurs, les mineurs sont en droit d'attendre également des efforts de la part de la Direction.



Les mineurs de charbon aujourd'hui, payent deux fois, d'une part sur le plan social et d'autre part sur les salaires. Depuis des années, les mineurs perdent du pouvoir d'Achat, et il est anormal qu'ils subissent les conséquences de la récession à tous les niveaux.

Début décembre aura lieu une nouvelle réunion.

La CFDT a dénoncé l'orientation de la politique salariale de charbonnages, sur les augmentations différenciées suivant la situation des Bassins, qui conduirait à l'individualisation des salaires et des augmentations à la tête du client.

AVANTAGES EN NATURE

La CFDT a renouvelé sa demande, d'une mise à plat des avantages en nature. Il faut améliorer certaines situations, les plus défavorisés sont oubliés.

Des réunions sur la pérennisation sont prévues dans les prochains temps.

MINEUR DE POTASSE

Economies - Economies Toujours économies

Depuis de nombreux mois, la Direction des Mines de Potasse impose aux mineurs deux programmes d'économies, la situation financière de l'entreprise étant difficile, vu les problèmes de mévente que nous connaissons, notre Direction n'a rien trouvé de mieux que de faire subir aux mineurs des économies. Il y a également des gels faits sur un certain nombre d'investissements qui peuvent être lourds de conséquences pour l'avenir des mines de potasse d'Alsace et pour l'exploitation totale du gisement, tels que investissements sondages, révisions machines, etc...

Pour les mineurs :

- Economie sur la santé : pas de prise en compte de la mensualisation pour les cures.
- Economie sur les salaires : 0,3 % de masse en 87 largement en-dessous des orientations gouvernementales.
- Economie sur la durée du travail : contrôle très strict des horaires avec très peu de souplesse.
- Economie sur les classifications : aucune possibilité de négociation.
- Economie sur l'emploi : plus d'embauches.
- Economie sur des acquis tels que : remboursement eau, ramassage des ordures ménagères.
- Economie sur les transports du personnel avec des suppressions de lignes.
- Economie sur le ramassage scolaire.

A force de faire des économies, les mineurs ne donneront plus de jus.

La C.F.D.T. estime que si nous voulons faire en sorte que cette entreprise survive, il faut prendre en compte les hommes qui font tourner la mine. **Même les fonctionnaires sont mieux lotis que nous.**

(Suite page 6)

DEFENDRE LES ACQUIS



Du 23 au 26 juin 1987 s'est déroulé au LVT de Clisson, une session hygiène sécurité et conditions de travail organisée par le syndicat CFDT COGEMA Vendée, trente participants (COGEMA Vendée-Limousin; total compagnie minière française) ont suivi cette session de formation. Parmi les différents points traités, la mise en place des nouveaux CHS CT «Comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail» dans les mines, l'accident de Tchernobyl et ses répercussions au niveau européen et par conséquent, françaises, les problèmes d'unités L Rad Rem (Gray), les stockages des déchets radioactifs, les problèmes SSM et CAN (Sécurité sociale minière caisse autonome nationale). Cette session était animée par Ghislain Quetel, militant CFDT à la COGEMA, usine de La Hague; Jean-Claude Zerbib, ingénieur en radio-protection, membre de la commission Castaing et très connu au niveau international pour ses réflexions dans le domaine de la sécurité nucléaire, Joseph Maleski, administrateur de la CAN.

Des propositions ont été avancées par la CFDT :

«Réalisation d'un indice national et indices régionaux de contamination radioactives des produits consommables. Réalisation d'un exercice en simulation d'un plan d'urgence : préparation d'un livret d'information par la CFDT sur ce qu'il faut faire en cas d'accident nucléaire». Pour les mines, la CFDT va demander une étude sur les conséquences de la synergie d'un radon et des vapeurs dues au diesel.



(Suite de la page 5)

La fin d'année 87 sera très difficile pour les mineurs, la C.F.D.T. s'emploiera avec l'ensemble des organisations syndicales à faire en sorte que les revendications des mineurs soient prises en compte.

Si nous continuons dans cette direction, il arrivera un moment où les mineurs ne pourront plus donner, où la marmite explosera.

Notre gouvernement à la date du 15.11.87 n'a toujours pas accordé la dotation de 300 millions de francs, promise le 3 juillet pour l'E.M.C.



NORD- PAS-DE-CALAIS

ASSEMBLEE DES ADHERENTS A AUCHEL

Des adhérents CFDT se sont retrouvés en assemblée sur les problèmes de notre régime minier, d'information sur l'épargne et de convivialité autour de la table.

Ce fut une réunion très intéressante qui a donné lieu à des questions et réponses de 15 h à 18 h 30 portant sur des sujets diversifiés.

NOTRE VIE DE RETRAITE

Régime minier : Les grands axes de discussion ont porté sur la réorganisation du secteur médical demandée par la CAN : faut-il augmenter le nombre d'assurés par médecin, faut-il réduire le nombre des médecins de la caisse dans un secteur où 93 % des assurés sont des retraités et 73 % ont plus de 55 ans ?

Les participants laissant apparaître leur souci de maintien, une certaine qualité des soins et la possibilité d'ouverture ponctuelle vers la population extérieure au régime minier, appréciant au passage la motion votée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Auchel.

Il fut aussi question des médicaments à aller chercher en cas de visite de nuit chez les personnes âgées ou handicapées vivant seules.

Prestations chauffage et logement : Des discussions ont lieu actuellement à Charbonnages pour la pérennisation de ces prestations payées en espèces aux retraités par un système de décompte de points dont la valeur serait indexée sur l'évolution de la valeur du point CARCOM. Tout l'intérêt de cette méthode étant lié à l'avenir des retraites complémentaires pour remplacer l'entreprise défaillante. C'est une question, à suivre.

Retraite personnelle des femmes : C'est un droit qui n'est pas toujours utilisé par crainte de l'éviction de l'intéressée hors du système minier de soins et nous contestons cette façon de faire connaître à notre désir d'ouverture du régime de soins, mais estimant aussi qu'il y a une information à faire sur les conditions de cette éviction.

Situation du Bassin : Chacun des retraités ressent douloureusement une évolution qui conduit à la disparition du bassin NPC et pose des problèmes d'avenir à l'ensemble du personnel actuellement employé quelle que soit leur nationalité. En tant que retraité, le contrat social proposé par la Direction du Bassin n'est pas totalement positif et nous sommes en accord avec l'organisation CFDT pour rechercher encore l'amélioration de ce contexte.

Epargne : Avec notre camarade LEHEMBRE, nous avons fait le tour d'horizon de l'arsenal des systèmes d'épargne allant du livret de la Caisse d'épargne aux CEA en passant par le Livret Bleu, le Livre d'Epargne Populaire, Codévi, Bons à 5 ans, SICAV, Obligations, sans oublier le Plan d'Epargne Retraite dont on ne sait pas encore s'il sera offert aux retraités.

Nous avons pris connaissance des systèmes permettant, sans perte, le remboursement immédiat, les taux et rapports différents selon le système et la durée des placements, et ceux qui permettent une déduction en impôts (mais dont certains pourraient être supprimés en 88, si bien qu'il resterait sur ce terrain, très peu de possibilités pour les retraités)

Pendant 1 h 30, les demandes et réponses ont fait passer le temps très rapidement et il y avait encore bien des questions à poser à la fin du temps réservé à cette information qui a fait découvrir aux retraités présents un autre problème qui est la succession et sur lequel nous reviendrons bientôt.



Pas seulement les salariés

Ce sont les salariés qui financent en France la plus grande part de la protection sociale.

Pour des raisons de justice, pour des raisons économiques, un autre système de financement est nécessaire.

Chacun doit y contribuer selon ses moyens.

La CFDT propose de remplacer une partie des cotisations sur les salaires par une contribution sociale sur tous les revenus, y compris du capital.

Elle refuse le marché de dupes que constitue la baisse des prélèvements obligatoires : c'est tout le système qui serait détruit au détriment des plus démunis.

UNE RENTREE N'EST PAS SANS PROBLEME



Nous sommes entrés de plain pied dans le 2^e semestre de 1987, aux approches de l'hiver et en tant que retraité mineur faisons le point sur notre situation en regard de la situation générale.

Pouvoir d'achat des retraités :

Pour établir un point précis, il faut le comparer à l'évolution du coût de la vie + 2,7 % à fin septembre pour l'année 1987. Pendant ce temps les retraites ont augmenté de 1 % au 1^{er} janvier (les 0,8 en plus n'étant qu'une compensation de ce qui manquait en 86) et de 1 % au 1^{er} juillet soit 2 % pour l'année, nos retraités sont donc en retard déjà de 0,7 % et nous ne sommes pas encore en fin d'année pour laquelle on prévoit une évolution du coût de la vie à 3,3 %.

Et on ne parle pas de la contribution sociale à 1 % pour 1987 que certains viennent de voir tomber comme feuille en automne.

Moins dans les recettes, plus dans les retenues... c'est pas la joie !

Pérennisation des prestations chauffage et logement pour les retraités des Houillères.

Pendant ce temps on parle d'indexer les prestations chauffage et logement servies en espèces aux retraités sur l'évolution du point UNIR après le 1^{er} mars 1987. Si l'augmentation du point UNIRS + 3,83 % se fait alors sentir au 1^{er} juillet, personne ne sait aujourd'hui ce qui en adviendra pour les mois à venir, le nombre de cotisants diminuant, la somme étant à répartir à des retraités toujours plus nombreux, le taux d'évolution ne peut que diminuer et nos prestations chauffage et logement suivre une évolution inférieure aux prix.



Régime de soins

Les démarches réalisées pour la gratuité du vaccin antigrippal aux retraités, veuves et invalides ont permis une première avancée avec la reconnaissance de 9 catégories médicales supplémentaires pour la gratuité (pour le détail voir les militants retraités CFDT) mais cela ne joue pas pour un certain nombre de médicaments toujours plus nombreux qui cessent de figurer dans les prescriptions médicales.

Sans compter cet appel de la CAN à une réorganisation du secteur médical tendant à augmenter en moyenne de plus de 1,5 % le nombre des ressortissants soignés par les médecins de caisse alors que la population soignée est de plus en plus vieillissante (dans certaines caisses le pourcentage des retraités atteint 93 % et 63 % ont plus de 60 ans) ce qui pourrait remettre en cause la qualité des soins, mais aussi ce qui nous pose des questions sur la volonté des pouvoirs publics de permettre une ouverture réelle vers l'extérieur qui pourrait s'effectuer sur la base d'opérations ponctuelles à partir des organismes eux mêmes.

Autant de problèmes, qui se posent aux retraités, veuves et invalides du régime minier, mais qui se posent aussi aux travailleurs retraités du pays.

Et c'est pourquoi nous faisons nôtre la déclaration ci-jointe du Conseil National de l'U.C.R. vous invitant par la même à participer avec l'organisation à la campagne d'information qui y est préconisée.

A. GODET

INFOS

ASSURANCE- VIEILLESSE : DES PENSIONS QUI SUIVENT LE SMIC

En raison de l'augmentation du Smic au 1^{er} mars, le montant des revenus professionnels autorisés pour le paiement d'une pension pour inaptitude au travail a été relevé à la même date. Il est désormais de 7 168 F par trimestre.

Autre prestation liée à l'évolution du Smic : la *pension de réversion*. Pour l'attribution de celle-ci, le plafond de ressources à retenir est, depuis le 1^{er} mars dernier, de 57 346 F par an.

ELECTIONS C.E. : POTASSE

LA C.F.D.T. A LE VENT EN POUPE

Le résultat des élections CE dans les mines de potasse, qui se sont déroulées le 1^{er} octobre 87, renforce les positions de la CFDT.

Tous collègues confondus : Ouvriers - ETAM - Ingénieurs. Progression de 5 % par rapport à 85. L'écart qui sépare la CFDT de la CGT n'est plus que de 5 %. La progression la plus importante est enregistrée chez les ouvriers tant du Jour que du Fond.

RESULTATS GLOBAUX :

Inscrits : 4.404
Votants : 3.849
Valables : 3.741
CFDT : 31,70 + 5 % ; CGT : 36,86 - 0,59 % ; CFTC : 20,21 - 3,79 % ; CGC : 8,66 + 0,33 % ; FO : 2,57 + 0,09.

Le personnel des M.D.P.A. n'a pas été dupe, et a compris les orientations de la CFDT tant sur le plan économique que sur la gestion



des œuvres sociales. Les actions menées par la CFDT pour l'avenir du bassin potassique ont été critiquées, aujourd'hui, il faut admettre que les mineurs ont tranché.

Pour ce qui concerne les œuvres sociales, il est évident que le personnel des M.D.P.A. a compris que certaines organisations ne faisaient que de belles promesses avant les élections, mais après, ces mêmes organisations ont carrément abandonné ces objectifs, et nous l'avons prouvé.

L'orientation de la CFDT, qui favorise les mineurs ou enfants de mineurs par rapport à d'autres associations ou clubs sportifs, est partagée par les mineurs.

Nous tenons à rappeler que la CGE doit avoir pour vocation de

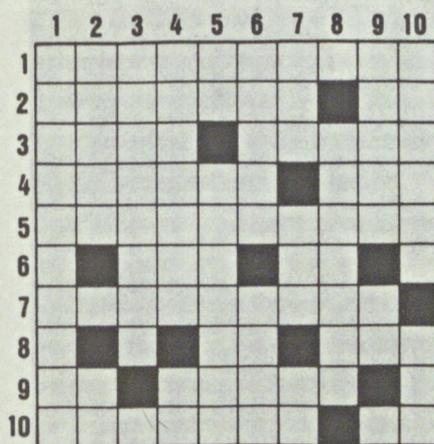
favoriser les vacances et les loisirs des mineurs, surtout les bas revenus, et donc de ce fait il ne faut pas pratiquer de tarifs élevés.

Les représentants au CGE ne doivent pas être des gestionnaires, mais leur priorité doit être le service social.

Les équipes de militants CFDT en place dans tous les établissements, ont également permis ce résultat, car la CFDT n'a pas de leaders ou de mandarins, mais elle a des militants sur le terrain.

La Direction Générale, et l'ensemble des organisations syndicales devront tenir compte de cette modification du rapport de forces des organisations syndicales, dans la période difficile que nous allons connaître.

MOTS CROISES



HORIZONTALEMENT

1. Réserve d'argent. 2. Peut contenir cinq orteils. Suivi parfois de hoc. 3. Nettoie. Maisonnée de verre. 4. Noires ou vertes. Station thermale allemande. 5. Qui produit une substance visqueuse. 6. Explosif. Note. 7. Maladie de la peau. 8. Article d'Espagne. Ciment. 9. Dieu soleil. Accorde un prix. 10. Recouvertes de fines lignes. Parti.

VERTICALEMENT

1. Bâtiments protecteurs. 2. Grise. Sans dieu (phon.). 3. Amateurs de flotte. 4. Peuplent la flotte. Chiffre et lettre. 5. Participe passé. Complète. 6. A pris fin. Poisson plat. 7. Toute une époque. Elime. Au service de la CFDT (initiales). 8. Filet. 9. Petite quantité. Sur la bresle. 10. Aujourd'hui URFA. Habitude ridicule.

L'INTRUS

Dans chacun de ces carrés, découvrez l'élément qui ne s'accorde pas avec les 3 autres

(A)

(B)

(C)

1 • LONDRES
2 • GENÈVE
3 • ROME
4 • MARSEILLE

(D)

(E)

(F)

BRESIL PORTUGAL 1
ANGLETERRE MALTE 2
FRANCE ALLEMAGNE 3
ESPAGNE MEXIQUE 4

RETRAITES

Vaccination anti-grippale

- Les personnes âgées de plus de 75 ans peuvent en bénéficier gratuitement
- Le Ministère informe la Caisse Autonome Nationale qu'il ne s'opposera pas à ce que les assurés et ayants-droit relevant du régime minier, âgés de moins de 75 ans puissent bénéficier du vaccin anti-grippal, après examen individuel et sur avis du contrôle médical, lorsqu'ils sont atteints de l'une des 9 affections citées ci-dessous
- Cette prestation étant prise en charge sur le fonds d'action sanitaire et sociale
- Les silicosés indemnisés pour lesquels la vaccination est justifiée par le fait qu'ils ont perdu leur défense immunitaire
- Les insuffisances respiratoires, quelle qu'en soit l'étiologie, lorsqu'elles présentent des poussées aiguës ou subaiguës à répétition ou avec bronchorée chronique ou dyspnée de type 2
- Les dilatations de bronche
- Les séquelles de chirurgie de poliomyélite
- Les séquelles de chirurgie thoraco-pulmonaire
- Les insuffisances cardiaques sérieuses, en liaison avec une affection initiale ou hypertension artérielle sévère
- Les séquelles d'infarctus du myocarde
- Les diabétiques instables ou insulino-dépendants
- Les maladies sous dialyse rénale.

Pratiquement, les affiliés et ayants-droit intéressés voudront bien se rapprocher de leur médecin traitant habituel, ou au service administratif de leur caisse minière.

L'INTRUS

- A-2 : la pièce d'une lire n'existe pas.
- B-3 : le fume-cigarette ne se consomme pas.
- C-2 : Genève a moins d'un million d'habitants.
- D-1 : la spatule n'est pas un objet pointu.
- E-1 : la balle de golf est utilisée par un seul joueur.
- F-3 : la France et l'Allemagne n'ont pas la même langue.

Catastrophe de Merlebach : les mineurs CFDT avaient raison

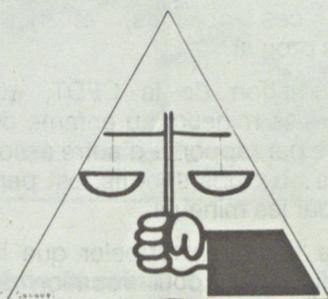
Il y a onze ans, le 30 septembre 1976, seize mineurs trouvaient la mort au puits Vouters de Merlebach. Après une longue procédure, la cour d'appel de Metz avait confirmé le non-lieu en diluant les responsabilités de la direction des Houillères de Lorraine.

A la suite de cette décision, le syndicat des mineurs CFDT

s'était pourvu en cassation estimant qu'un ensemble de fautes avaient été commises. La cour de Cassation de Metz vient de lui donner raison en cassant le jugement de non-lieu. L'affaire se trouve donc renvoyée devant la cour d'appel de Nancy.

Pour la CFDT, les responsabilités des Houillères sont clairement définies dans la mesure où les moyens de lutte contre l'incendie étaient insuffisants et les secours mal organisés.

Depuis lors, une autre catastrophe s'est produite, en 1985, au puits Simon de Forbach, donnant malheureusement raison à la CFDT qui, plus que jamais, continue de se battre pour améliorer la sécurité dans les mines. ■



CONSTRUIRE LE CHANGEMENT

MINEURS DE PROVENCE

DUR DUR LA RENTREE

Les congés sont terminés.

La direction et le gouvernement n'ont pas chômé, pendant cette période, pour porter des coups bas aux mineurs et à l'ensemble des salariés.

LA RENTREE C'EST QUOI ?

0,5 % d'augmentation de salaire : LA HONTE

«vous avez bien travaillé, les résultats s'améliorent, mais vous n'aurez rien. Je garde tout», dit Mr PACHE à Charbonnage de France.

Aucun changement sur les inégalités (différence de salaires, prime de départ à la retraite, promotions, avantages en nature, privilèges,...)

Une situation catastrophique concernant l'avenir de notre houillère

Il ne suffit pas de lancer un plan d'action, sur la productivité et sur les relations humaines, pour motiver le personnel.

Pour la CFDT la motivation passe par :

- des discussions salariales sérieuses
- la réduction des inégalités
- des perspectives sûres concernant l'écoulement de notre charbon.

Aujourd'hui, on condamne le charbon et notre houillère n'est pas épargnée

FACE AUX BAS SALAIRES
FACE A LA REMISE EN CAUSE
D'AVANTAGES ACQUIS
FACE AUX ATTAQUES CONTRE
LE CHARBON

LA CFDT DIT NON A LA RESIGNATION

Au niveau national, nous avons déjà proposé une riposte commune, avec toutes les organisa-



tions syndicales... nous attendons leur réponse. De toute évidence, pour la CFDT, la riposte est nécessaire.

REFUSONS QUE CE SOIENT TOUJOURS LES MEMES QUI TRINQUENT AU NOM D'UNE POLITIQUE PRO-NUCLEAIRE SURDIMENSIONNEE.

EXIGEONS LA RENOVATION DU GROUPE 4 DE LA CENTRALE AVEC CHAUDIERE A LIT FLUIDISEE.

EXIGEONS L'ADAPTATION DE LA CENTRALE DE PONTEAU (martigue) AU CHARBON.

Dernière minute : La direction, avec l'appui de l'état, supprime les comités d'établissements. Manœuvre évidente pour éviter le contre pouvoir syndical.

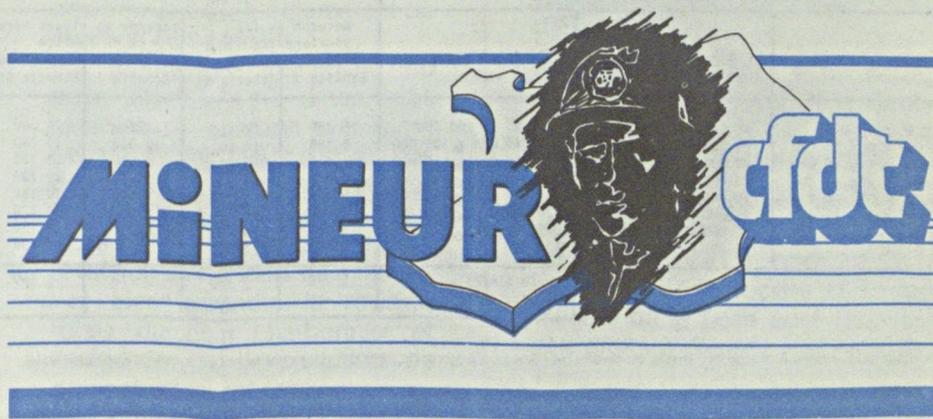
La direction a fixé, sans concertation, la date des élections du comité au 14 octobre.

VOTRE SALAIRE DE A À Z

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre salaire, un nouveau guide se propose de vous le faire découvrir. Présenté sous forme d'abécédaire (une centaine de définitions et une dizaine d'annexes), le dernier ouvrage de la collection CFDT Pratique répond en effet à toutes les questions que l'on peut être amené à se poser à propos de ses rémunérations (1).

Que doit contenir un bulletin de paie ? Qui décide des augmentations ? Quels sont les congés rémunérés ? Que se passe-t-il en cas de licenciement ? Quel est le régime des heures supplémentaires ? Autant d'interrogations - parmi beaucoup d'autres - auxquelles répond ce petit dictionnaire.

(1) *Votre salaire.* CFDT Pratique. Ed. Syros. 140 pages. A commander (42 F franco) à Montholon Services, 26, rue de Montholon, 75009 Paris. ■



BOURSES DES MINES

Nouvelle réglementation d'attribution des bourses d'études des Mines pour le secondaire (seconde, première, terminale).

A compter de l'année scolaire 1987-1988, ne seront plus pris en compte les critères de notes pour l'obtention des bourses des mines.

Conséquences de cette modification

Cette importante modification permettra de satisfaire tous les demandeurs de bourses des mines. Par contre, certains hauts revenus pourront avoir une diminution du montant de la bourse ainsi qu'éventuellement certains bénéficiaires de bourses nationales du fait de la mise en place de forfaits bourses dans le secondaire, dont voici les montants.

BOURSES D'ETUDES DES MINES

I - Barème des bourses d'études d'enseignement secondaire (année scolaire 1987-1988)

Revenu brut familial pris en compte fiscalement pour l'année 1986 (en F)	Montant annuel de la bourse (en F)
R ≤ 75 000	2 000
75 000 < R ≤ 105 000	1 500
R > 105 000	700
Elèves titulaires d'une bourse nationale	700

Pour un salaire égal ou inférieur à 75.000 F annuel (après déduction des 10 % et 20 %) le forfait sera de 2.000 F.

Pour un salaire entre 75.000 et 105.000 F, le forfait sera de 1.500 F.

Pour un salaire de plus de 105.000 F et les bénéficiaires de bourses nationales, le forfait sera de 700 F.

Position C.F.D.T. par rapport à cette modification

Accord sur ce principe, car cela va dans le sens d'une plus grande justice et fera bénéficier le plus grand nombre, de l'avantage de la bourse des Mines.

La C.F.D.T. a mis comme conditions à l'acceptation de cette modification :

1. Etant donné que cette modification amène pour certains une diminution du montant de la bourse, si le fonds national de la bourse des mines, devait faire dans le futur des économies, celles-ci devraient se faire en tenant compte des critères de revenus.



BOURSES D'ETUDES DES MINES

II - Barème des bourses d'études d'enseignement supérieur (année scolaire 1987-1988)

Revenu brut familial pris en compte fiscalement pour l'année 1986			Montant annuel de la bourse (2) en fonction de la situation de l'étudiant et du classement des études (en F)			
1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge (1)	Externe ou 1/2 pensionnaire		Interne ou vivant hors de sa famille	
			Echelle I	Echelle II	Echelle I	Echelle II
R ≤ 50 000	R ≤ 75 000	R ≤ 100 000	8 880	11 420	11 100	14 260
50 000 < R ≤ 55 000	75 000 < R ≤ 80 000	100 000 < R ≤ 105 000	8 250	10 600	10 310	13 240
55 000 < R ≤ 60 000	80 000 < R ≤ 85 000	105 000 < R ≤ 110 000	7 610	9 790	9 520	12 220
60 000 < R ≤ 65 000	85 000 < R ≤ 90 000	110 000 < R ≤ 115 000	6 980	8 970	8 720	11 200
65 000 < R ≤ 70 000	90 000 < R ≤ 95 000	115 000 < R ≤ 120 000	6 340	8 160	7 930	10 180
70 000 < R ≤ 75 000	95 000 < R ≤ 100 000	120 000 < R ≤ 125 000	5 710	7 340	7 140	9 170
75 000 < R ≤ 80 000	100 000 < R ≤ 105 000	125 000 < R ≤ 130 000	5 080	6 530	6 340	8 150
80 000 < R	105 000 < R	130 000 < R	4 440	5 710	5 550	7 130
Bourse minimale forfaitaire (3)			2 770	3 560	2 770	3 560

(1) Au-delà de 3 enfants à charge, les limites du revenu brut R sont à majorer de 35.000 F pour chaque enfant à charge supplémentaire.

(2) Montant brut avant déduction de la bourse nationale éventuellement accordée.

(3) Minimum garanti dans les cas où la déduction de la bourse nationale conduit à un résultat inférieur, nul ou négatif.

2. La nouvelle réglementation doit être expérimentale, si à la fin de l'année scolaire 87-88, la position doit être revue, il faudra réviser la situation.
3. Toutes décisions prises doivent permettre à terme de pérenniser le fonds de la bourse des Mines.

En résumé la C.F.D.T. a œuvré pour une plus grande justice comme elle l'a fait à chaque fois, particulièrement en 1979 lorsqu'elle demanda la révision de la liste des écoles agréées par la commission nationale et l'extension de celles-ci.

Bourses de l'Enseignement Supérieur

La C.F.D.T. a demandé l'augmentation de 3,5 % de la valeur des bourses, les représentants patronaux ont refusé.

Après discussions et suspensions de séances, la C.F.D.T. a obtenu l'engagement des patrons sur les points suivants :

1. Prise en compte des exigences C.F.D.T. concernant les bourses de l'enseignement secondaire.
2. Pour l'année scolaire 1988-1989, la commission devra prendre en compte la non augmentation de la valeur des bourses en 1987-1988 pour fixer les tarifs de la nouvelle année scolaire.

MINEURS SUD-AFRICAINS

L'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. apporte son soutien aux Mineurs Sud Africain.

La situation faite aux mineurs noirs d'Afrique du Sud ne peut que nous renforcer dans notre action.

Pour soutenir sur le plan financier les mineurs d'Afrique du Sud, l'Union Fédérale des Mineurs CFDT a ouvert un compte de solidarité auquel les dons peuvent être virés : Solidarité Mineurs Afrique du Sud Caisse Mutuelle BOLLWILLER 68540 N° 176 222 60

SYNDICAT DES MINEURS et ETAM

3 rue de la Fontaine
71300 MONTCEAU-LES-MINES

29 Septembre 1987 à l'heure d'information syndicale ce qu'a dit la C.F.D.T.

Le 29 septembre dernier, se déroulait à DARCY, l'heure d'information syndicale. Le syndicat des mineurs de Blanzay (C.F.D.T.) participait à cette heure d'information par la présence de notre ami Gérard Lesavre.

Les points importants de cette prise de parole étaient relatifs aux problèmes liés à la conjoncture actuelle :

La Politique charbonnières, notamment celle concernant la situation de notre bassin

La Politique salariale

Les Comités d'établissement

Les revendications de la CFDT

En ce qui concerne Blanzay, comme le soulignait notre ami Gérard, tout ne va pas pour le mieux. En effet, après la fermeture du panneau CEURNAY, il ne sera maintenu qu'une seule taille en activité dans le bassin. Ce qui fait poser des questions par l'ensemble des mineurs et le syndicat des mineurs CFDT.

1. Si un incident arrivait, quels seraient les moyens mis en œuvre par la houillère pour employer le personnel ?

2. La houillère peut-elle garantir au personnel du quartier CEURNAY le même emploi et le même salaire à l'ensemble du personnel dudit quartier dans sa nouvelle affectation ?

A cela s'ajoute de nouvelles craintes pour l'avenir du bassin si l'on s'en réfère aux déclarations de M. GUISE lors du Comité d'établissement du 25 septembre.

Celui-ci annonçait :

- 27 personnes, proches de la retraite, seraient contactées afin de partir en retraite anticipée. Et ce, avant fin décembre 87.
- Environ une soixantaine d'autres approchant les 30 années de service recevraient un courrier afin de les inciter à partir en retraite anticipée. Il en est de même pour les services de jour.

- Enfin, une trentaine de jeunes de moins de 25 d'âge seraient contactés par la houillère en vue de leur appliquer les moyens fournis par celle-ci pour les inciter à quitter leur emploi.

Comme le soulignait notre camarade, ceci ne représente en fait que l'application d'un plan social camouflé.

Ce que, comme le soulignait M. GUISE, s'avère le plus grave, c'est que courant mars 88, nous risquons de manquer de personnel. Mais là se pose une question : où va-t-on ? Aujourd'hui, nous employons tous les moyens pour que les gens quittent les houillères, et demain nous crierons «au secours» par manque de personnel. Il est vrai que la solution est bien vite trouvée. Ce sera là la solution idéale pour mener à bien la politique néfaste de liquidation de la production charbonnière. Mais tout cela sans compter sur la réaction des mineurs.

3. La politique salariale :

Il est à nos yeux inconcevable d'accepter une augmentation de salaire de 0,5 %, alors que nos salaires sont gelés depuis 85. Une telle aumône est, comme le soulignait le communiqué de l'UFM, une véritable insulte à la profession.

4. Les Comités d'établissement dans le centre-midi

Explications étaient fournies aux mineurs sur la façon dont se dérouleraient les élections C.E. centre-midi ainsi que les démarches effectuées par le Comité de liaison Centre-Midi CFDT.

5. Les revendications des mineurs étaient ensuite développées à savoir :

- l'augmentation des salaires
- rattrapage du pouvoir d'achat (par l'octroi d'une prime uniforme à l'ensemble du personnel)
- l'uniformisation des avantages en nature
- l'arrêt des importations de charbon étranger, notamment du charbon sud-africain
- la réouverture immédiate du puits Rozelay où d'immenses réserves de charbon subsistent (réserves connues) le respect des protocoles notamment des protocoles OQM
- Les 52 % de la pension de réversion aux veuves de mineurs
- et bien entendu, la révision totale du plan charbonnier et l'exigence de l'exploitation de notre charbon national
- l'augmentation des construc-

tions de centrales thermiques face au tout-nucléaire.

La CFDT lutte et luttera toujours pour la défense de notre outil de travail.

D. POLONI

S.S.M. de la Loire

AVANTAGES EN NATURE DES FEMMES MARIÉES UN SUCCES BIEN MERITE !!!

En novembre 1978, à l'initiative de la C.F.D.T., 26 personnes de la Société de Secours Minière de la Loire ont engagé une action juridique pour obtenir l'égalité des avantages en nature entre hommes mariés et femmes mariées.

Le 27 juin 1979, le Tribunal d'Instance de St-Etienne jugeant en matière prud'homale, renvoyait cette affaire devant le Tribunal Administratif, et l'action se poursuivait alors en Conseil d'Etat.

Dans le même temps, face à l'avalanche des procédures engagées devant les Conseils de Prud'hommes, deux nouveaux arrêtés étaient promulgués accordant la totalité des avantages en nature aux femmes mariées, mais sans effet rétroactif. Notre action ne s'arrêtait donc pas là puisque nous demandions le rappel des prestations dues depuis 5 ans.

Par notification de la décision du Conseil d'Etat en date du 9 juillet 1982, les 26 personnes ayant mené l'action obtenaient l'annulation de l'arrêté du 25 mai 1965 et donc le rappel possible sur 5 ans pour la prestation logement, mais non pour la prestation chauffage ce qui était une aberration.

Après différentes tentatives qui n'aboutissent pas pour obtenir le rappel des 5 ans de la prestation chauffage, nous décidons de poursuivre à nouveau l'action en Conseil d'Etat.

Par décision rendue le 14 octobre 1987, le Conseil d'Etat a déclaré illégal l'Arrêté du 16 juin 1947 faisant ainsi droit à notre argumentation.

Un succès bien mérité après 9 ans d'action et d'attente et nous nous réjouissons de la combativité du personnel de la Société de Secours minière de la Loire pour faire valoir ses droits à l'égalité des rémunérations.

La Section C.F.D.T.
de la S.S.M. Loire

LE SAVIEZ-VOUS...

Le Fonds National de Solidarité

Depuis plus de trente ans, l'Etat assure un niveau minimum de ressources aux personnes âgées disposant de faibles revenus, il s'agit de l'allocation du Fonds National de Solidarité.

Actuellement, une personne âgée sur cinq perçoit ce type de ressources.

Créée par la loi du 30 juin 1956. Au début de sa création, cette contribution de l'Etat au profit des personnes âgées, était financée par le produit fiscal de la vignette automobile qui avait été spécialement instituée à cet effet. Dès 1958, ce mode de financement a été abandonné ; les recettes de la vignette ont été affectées à d'autres finalités.

Trente ans après sa création, le F.N.S. est attribué à près de 1,7 millions de personnes (1,6 million au titre de la vieillesse et 122.000 au titre de l'invalidité).

Les conditions d'attribution :

- Etre âgé de 65 ans ou d'au moins 60 ans, s'il est inapte au travail ou titulaire d'une pension anticipée, en qualité d'ancien combattant, ancien prisonnier de guerre, déporté ou interné ou travailleur manuel. S'il a moins de 60 ans, il doit justifier de son invalidité.
- Etre de nationalité française ou appartenir à un pays ayant passé une convention de réciprocité avec la France.
- Résider en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer.

Les ressources annuelles ne doivent pas être supérieures actuellement à 32.800 F pour une personne seule et de 57.240 F par an pour un couple.

Le montant à taux plein du F.N.S. s'élève au 1^{er} septembre 1987 à 18.300 F par an pour une personne seule.

En 1984, près de 22 millions de francs ont été dépensés au profit des bénéficiaires du F.N.S., des personnes célibataires, veuves ou divorcées. Pour schématiser, on peut dire que les personnes du F.N.S. sont des femmes seules très âgées, vivant le plus souvent en zone rurale.



Les congés payés

Ouvrables, ouvrés, chômés...

- **Jours ouvrables** : tous les jours autres que le dimanche (ou, si le dimanche est travaillé, le jour de repos hebdomadaire qui le remplace) ou les jours fériés chômés.
- **Jours ouvrés** : les jours normalement travaillés soit, le plus couramment, du lundi au vendredi inclus.
- **Jours chômés** : jour où l'on ne travaille pas, c'est-à-dire le dimanche (généralement) ainsi que les jours fériés.



Onze jours fériés

Les onze jours fériés légaux sont :

- le 1^{er} janvier
- le lundi de Pâques
- le 1^{er} mai
- le 8 mai
- l'Ascension
- le lundi de Pentecôte
- le 14 juillet
- l'Assomption (15 août)
- la Toussaint (1^{er} novembre)
- le 11 novembre
- le 25 décembre (Noël).

Qui fixe les dates des congés ?

C'est l'employeur qui, pour chaque salarié, fixe les dates de départ en congés, après consultation du comité d'entreprise et des délégués du personnel. Il doit porter les périodes de congés à la connaissance du personnel au moins deux mois avant l'ouverture de la période légale. Il doit enfin tenir compte de la situation familiale du salarié (dates des congés du conjoint notamment) et de son ancienneté dans l'entreprise.

**M. Vincent Alain - Le Planas, les Taillades 30110 par la Grand Combe -
Délégué Mineur CFDT aux Découvertes du Gard**

Cher Collègue,

Je suis indigné, et le mot est faible, en réalité je suis outré et outragé par l'attitude scandaleuse de la C.G.T., qui par son analyse et son interprétation des faits, est en contradiction flagrante avec la vérité. Les articles et tracts pleins de parti-pris envers la C.F.D.T. et son représentant que je suis, m'ont profondément choqué.

Ils traduisent une réaction passionnelle qui aurait dû être contrôlée et rectifiée avant d'inspirer des textes injurieux et méprisant pour ma centrale syndicale.

C'est un peu trop facile, pour une presse de qualifier (on devrait dire disqualifier) les autres organisations syndicales, c'est un peu trop facile de discréditer d'un trait de plume, facile de galvauder l'angoisse d'une génération qui a droit à un avenir.

Messieurs de la C.G.T., aussi fort que vous, la C.F.D.T. dénonce le démantèlement des bassins miniers, autant que vous, elle combat le soi-disant plan social en refusant de ratifier ce projet qui laisse une grande partie du personnel dans l'incertitude la plus totale, notamment pour les jeunes qui peuvent être confrontés au licenciement pur et simple.

Autant que vous, nous dénonçons les problèmes posés en Afrique du Sud, et nous n'ignorons pas que les gouvernements européens dans le cadre de la C.E.E., organisent le démantèlement des bassins miniers ; et qu'ils ont tout intérêt au maintien du régime de l'Apartheid. Nous savons tous que ce démantèlement des bassins miniers dans toute l'Europe (et en particulier en France) ne découle pas d'une réduction des besoins d'énergie, mais d'une recherche de «substituts». L'un de ceux-ci, c'est l'importation de charbon plus «compétitif» parce qu'extrait dans des conditions d'exploitation féroces.

La C.F.D.T. a demandé au Gouvernement un «boycott» effectif de toutes les relations, notamment commerciales avec le régime raciste.

A l'heure, où la politique est de plus en plus médiatisée, télévision en tête, on ne peut oublier certains visages, et la privatisation : c'est pour nous l'air suffisant de Balladur et nous dénonçons ce scandale qui hélas ! n'est pas prêt d'être terminé. Devant ce triste constat, la C.F.D.T. se trouve contrainte de durcir son langage et se pencher sur la façon d'imposer avec l'appui des travailleurs et des autres organisations syndicales, de véritables négociations. A ce titre, l'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. a contacté les autres fédérations de mineurs pour leur proposer une action générale de la profession sur les problèmes de salaires, Sécurité Sociale et emplois.

A ce jour, n'ont répondu que la C.G.C. et la C.F.T.C.

La C.F.D.T. estime qu'il est de l'intérêt des travailleurs des mines :

1. que leur action ne soit pas noyée dans une vaste protestation tous azimuts,
2. que cette action soit organisée en commun, dans l'unité et la clarté, et ne donne pas lieu à des opérations syndicales dominées par l'esprit de boutique et de concurrence.

La Fédération Régionale des Mineurs C.F.D.T. appelle l'ensemble des organisations syndicales à prendre avec elle, les initiatives qui s'imposent pour créer les conditions d'une véritable négociation sur les graves problèmes de la profession minière.

Déprime et morosité n'ont jamais engendré la fécondité et c'est d'une autre chanson que les travailleurs ont besoin.



Vincent Alain

MOTS CROISÉS

ESCARCELLE
SOULIER ■ AD
CURE ■ SERRE
OLIVES ■ EMS
RESINEUSES
T ■ TNT ■ S I ■ E
ERES I PELE ■
U ■ S ■ EL ■ LUT
RA ■ PRIME ■ I
STRIEES ■ PC

**MINEURS
DU CENTRE MIDI**

**OUI
POUR L'EMPLOI
AU CHARBON**

Dans une période de transformation profonde, de recession importante, la tentation est grande de se réfugier dans le passé ou de se recroqueviller sur soi.

**LA C.F.D.T. EN PROPOSE UNE
AUTRE**

Cette période difficile doit être l'occasion pour les travailleurs d'imposer une autre conception du fonctionnement de l'entreprise, une autre manière de décider de l'avenir des hommes et des femmes de ce pays, d'autres solidarités entre les travailleurs et pourquoi pas, un autre syndicalisme.

Unité d'action :

L'état de division, d'isolement, de méfiance réciproque entre centrales syndicales n'est pas admissible.

Vérité :

«Tout mettre sur la table», en donnant la parole aux travailleurs.

Clarté :

Changer les mentalités et les rapports humains dans l'entreprise.

Action :

Discuter-négocier... et agir à tous les niveaux avec les mineurs et dans l'unité pour faire aboutir nos revendications.

SITUATION DANS LES MINES

Dès 1974, la CFDT a réagi vivement contre le programme électro-nucléaire décidé par le gouvernement d'alors.

Le 27 juillet 1983, la CFDT dénonce le gouvernement qui, en décidant de poursuivre dans la voie du nucléaire, a objectivement sacrifié le charbon.

Si l'on ajoute, à cela, les contrats gaziers passés avec l'URSS et l'Algérie on comprend aisément qu'un choix a été fait, ne laissant plus de place au charbon sur le marché énergétique.

Comme nous l'avons toujours dit, l'avenir du charbon passe par un changement de la politique énergétique.

Personne ne peut nier ces réalités, même pas les syndicats qui ont dès le début soutenu le nucléaire.

Propositions CFDT :

- Faire la vérité sur le coût pour la nation du programme nucléaire et imposer à EDF un niveau suffisant de production d'électricité d'origine charbon, payé à son juste prix.
- Taxer le charbon d'importation, supprimer les contrats d'importation de coke.

Cela est nécessaire pour maintenir des milliers d'emplois dans la filière charbon et pour assurer une diversification et une sécurité d'approvisionnement dans la production d'électricité. Pour le pays, cela coûterait moins cher que la politique menée aujourd'hui.

DEFENDRE LES INTERETS DES MINEURS

AVOIR DU TRAVAIL est un point essentiel ; parallèlement, le travail doit permettre aux mineurs et à leur famille de VIVRE HEUREUX.

Trois questions sont essentielles pour la CFDT.

1. LE POUVOIR D'ACHAT

- Inacceptable la baisse cumulée du pouvoir d'achat des mineurs ces dernières années.
- Inacceptable la dernière augmentation (0,5 %) présentée par la direction de CDF, alors que l'augmentation des prix calculée par l'INSEE a déjà atteint 2,6 %
- Non aux augmentations totalement en pourcentage.

Pour la CFDT, le maintien du pouvoir d'achat ne veut pas dire la même chose lorsque l'on gagne 5.000 ou 30.000 francs par mois.

2. LES INEGALITES

- Des montagnes restent à aplanir, surtout pour ce qui touche aux avantages en nature.

L'uniformisation des avantages en nature est une nécessité pour certains, une mesure de justice sociale pour tous et un passage obligé pour obtenir d'autres rapports hiérarchiques dans l'entreprise.

SOLIDAIRES DETERMINEES EFFICACES

3. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- La situation catastrophique de notre profession, en nombre d'accidents du travail, n'a rien de justifiable. Nos voisins européens ont de meilleurs résultats en ce domaine, pourquoi ??
- La mutilation et la mort par le travail, ne sont pas admissibles humainement. Elles ne le sont pas plus financièrement. L'accident coûte cher à tous.

La C.F.D.T. refuse le fatalisme.

La C.F.D.T. ne prétend pas avoir la vérité à elle toute seule.

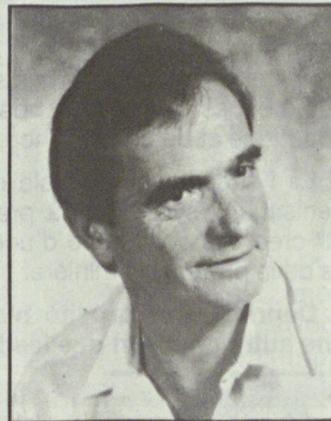
Mais elle est, l'organisation qui hier comme ces derniers mois n'a pas peur de dire la vérité, propose le débat avec les travailleurs, a pris l'initiative de faire beaucoup pour l'unité d'action. (malheureusement certains refusent l'unité, ceux qui finissent par l'accepter refusent l'action... **dommage pour les mineurs.**)

VŒUX

L'équipe de rédaction du Journal du Mineur ainsi que l'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. adresse à tous les mineurs ainsi qu'à leurs familles leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et surtout d'emplois.

L'année 88, encore plus que les années passées, sera très difficile pour les mineurs déjà touchés gravement par la récession.

La C.F.D.T. vous souhaite bon courage, bonne action syndicale et un développement de la C.F.D.T., gage de réussite et de prise en compte de vos problèmes.



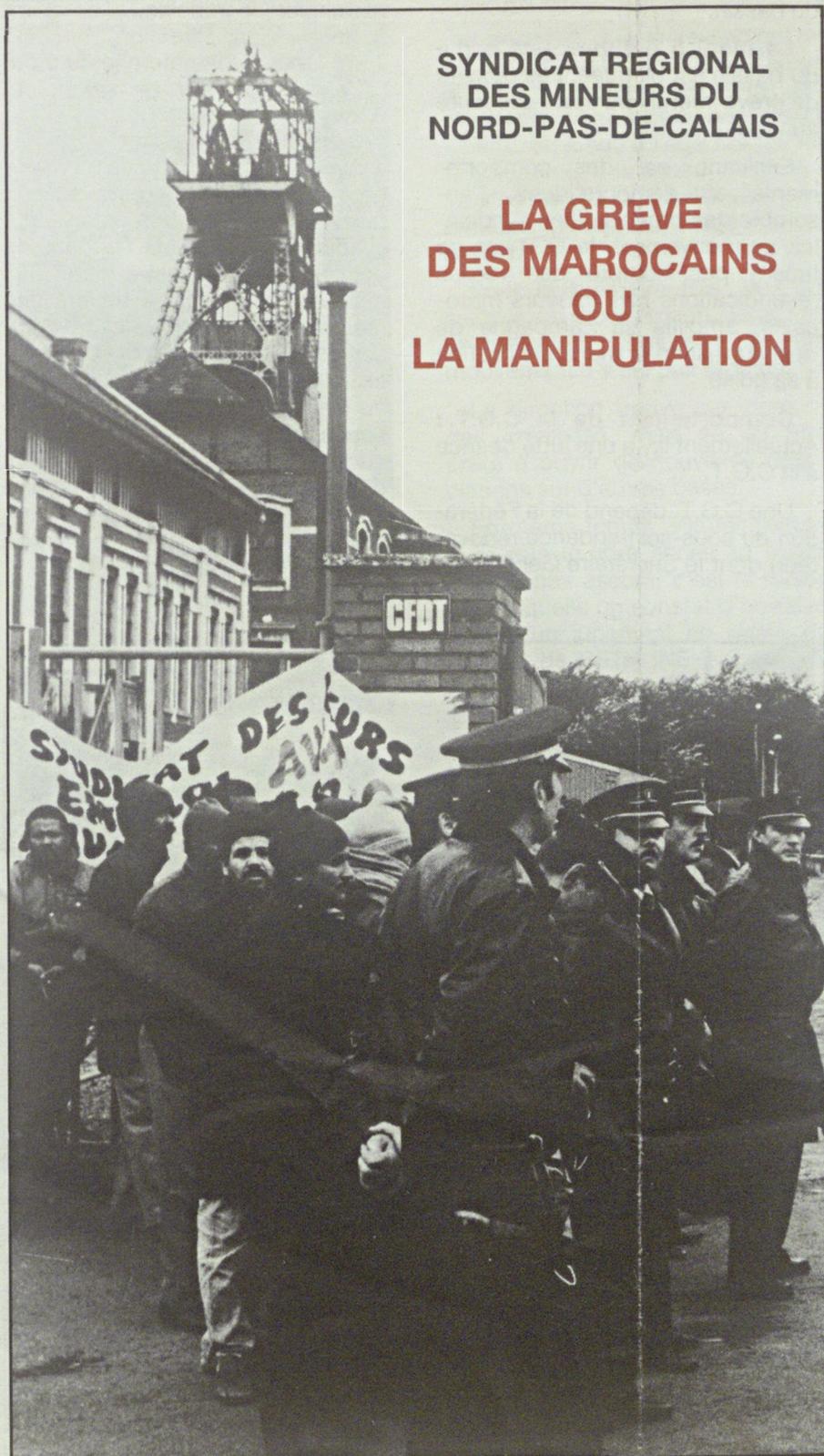
J.P. KLAPUCH
Secrétaire Général de l'UNION FEDERALE



**MINEURS ET
MÉTALLURGISTES**

36-15 CFDT

LE JOURNAL DU **MINEUR**



**SYNDICAT REGIONAL
DES MINEURS DU
NORD-PAS-DE-CALAIS**

LA GREVE DES MAROCAINS OU LA MANIPULATION

La C.G.T. a utilisé, le 1^{er} Octobre pour embrayer sur l'action, des Mineurs Marocains au 3/5 COURRIERES à SALLAUMINES.

La date de fermeture du puits est programmée pour le 31.12.87.

Un Plan Social (signé par la C.G.C.) est mis en place dans chaque établissement dont la fermeture est programmée.

Pour sa part, la C.F.D.T., sans abandonner la lutte pour l'avenir de l'entreprise, s'est inscrite dans le processus de négociations du plan social, avec le souci premier de garantir l'avenir des mineurs et de leur famille.

La C.F.D.T. a conscience que la récession du bassin, programmée à court terme, entraîne des fermetures inéluctables d'établissements. Seuls l'entreprise et les pouvoirs en place ont décidé ces fermetures. Pour autant, ne doit-on pas se battre pour le maintien d'activités encore pérennisables telles que la Cokerie, les Usines d'agglomération et autres...

Doit-on se désintéresser du sort des mineurs et de leur famille.

Pour la C.F.D.T. c'est clair : NON !...

Dans ce sens, après avis des mineurs lors d'Assemblées Générales à l'initiative de la CFDT dans tous les puits du bassin, un dossier a été élaboré. Il y ressort, de la part des mineurs, la nécessité d'un plan social leur garantissant leur avenir.

Actuellement, pour la C.F.D.T., les mesures du plan social restent, surtout pour les jeunes (tous mineurs confondus - Autochtones et Marocains), nettement insuffisantes.

C'est une des raisons qui a fait que la C.F.D.T. a refusé de signer le plan social.

Compte-tenu de la fermeture du 3/5 COURRIERES, le plan est donc

mis en place. Actuellement, sur les 700 agents qui y travaillent, 140 marocains hésitent à formuler un choix, et c'est justement à partir de ces 140 marocains que l'action a démarré.

Il y a quelques jours, ces 140 mineurs marocains reçoivent une lettre de la Direction, sous forme d'ultimatum, les informant que le puits cessant toute activité en Fin 1987, ils ont jusqu'au 15 octobre pour choisir entre 2 possibilités :

- Soit le retour au pays avec les aides financières actuelles, entre 100.000 F et 250.000 F suivant l'ancienneté de l'agent ;
- Soit une reconversion (avec aides).

A défaut d'une réponse pour le 15 octobre, nous considérons que vous faites votre affaire personnelle de votre propre reclassement, et vous serez mis automatiquement en C.I.A.P. (Congé Individuel d'Adaptation Professionnelle) à une date qui vous sera précisée en fonction du calendrier de réduction d'activités du siège.

Outre les modalités qui ne satisfont pas la grande majorité dans mineurs marocains, c'est le délai imparti pour donner une réponse qui a mis le feu aux poudres.

La C.G.T. s'est servi de cette lettre comme tract à large diffusion,

que les mineurs marocains aujourd'hui sont licenciés.

C'est lors de leur journée d'action du 1^{er} Octobre que la CGT a récupéré le mouvement à travers une campagne de désinformation, où elle affirme que la direction veut expulser les marocains.

Jeudi 1^{er} Octobre 1987, (journée d'action de la CGT) : Un piquet de grève est mis en place au 3/5 COURRIERES à SALLAUMINES, interdisant tout accès au travail.

Ce piquet de grève fait tache d'huile et se répercute à l'ensemble du bassin.

Le lundi 5 octobre, une partie du bassin est bloquée. Les piquets de grève interdisent toute descente au fond.

Excluant, par des comportements anti-démocratiques, l'ensemble des organisations syndicales au mouvement, la CGT, en ne tenant pas compte des réelles revendications des mineurs marocains, amplifie sa campagne de désinformation et manipule l'action à sa guise.

Comportement de la C.G.T. :
Actuellement il y a une lutte deance à la C.G.T.

Une C.G.T. dépend de la Fédération du sous-sol (tendance rénovateur) dont le Secrétaire Général est

Augustin DUFRESNE,

L'autre tendance C.G.T., c'est l'U.S.M. (Union des Syndicats de Mineurs), dont le Secrétaire Général est Marcel BARROIS (tendance dure).

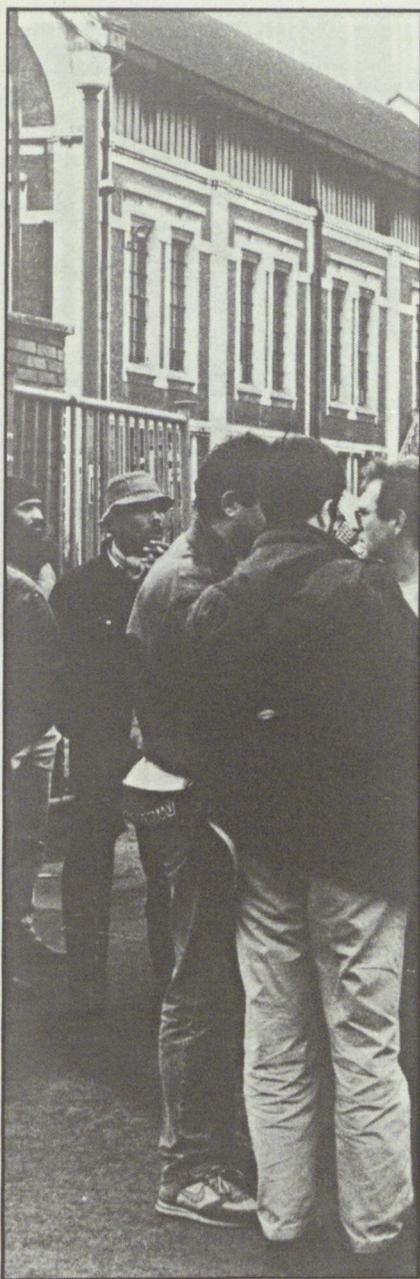
Les 2 tendances se servent du conflit marocains pour essayer de prendre la suprématie au niveau de la CGT Mineurs Nord-Pas-de-Calais.

2 discours se dégagent du comportement de la C.G.T. :

1. face au médias où la CGT apporte son soutien aux mineurs marocains,
2. face à la Direction, la CGT revendique la paternité du mouvement porteur de revendications.

Avec son colportage de mensonges, de désinformation, avec son refus de toute insertion de militants syndicaux, hors C.G.T., dans le conflit, la CGT réussit à dicter aux mineurs marocains, à travers une manœuvre écœurante, les revendications qu'elle souhaitait voir aboutir, telles que de refuser tout retour au pays, même pour ceux qui le souhaitent, en leur disant qu'il est encore possible de travailler et d'avoir un déroulement de carrière à la mine, en leur faisant croire que l'on peut encore exploiter bien au delà de 1992.





Conclusion, le 5 octobre, les mineurs marocains, manipulés, veulent rester en France, si possible à la mine.

Position C.F.D.T. (référence communiqué de presse du Syndicat Régional des Mineurs C.F.D.T.):

A l'appel de la C.F.D.T., devant les problèmes posés par ce conflit, la direction engage la négociation qui a lieu le Mardi 6 octobre au matin, avec l'ensemble des Organisations Syndicales, y compris la C.G.T.

D'entrée, la CGT apporte ses revendications qui vont uniquement dans le sens de la relance charbonnière.

Elle réaffirme la paternité du mouvement.

La Direction est claire, on ne peut accepter de telles demandes. De ce fait, la CGT quitte la réunion.

Pour sa part, la CFDT s'en prend à la Direction et dénonce, dans un premier temps, l'ultimatum adressé aux mineurs marocains de 3/5 de Courrières.

La C.F.D.T. réaffirme sa position et déclare que le mouvement des marocains soulève l'insuffisance du Plan Social (qu'elle n'a pas signé), et qu'il est donc nécessaire d'entamer des négociations sur son contenu, avec pour objectif premier, garantir l'avenir des mineurs et de leur famille, sans pour cela «saucissonner» les discussions et qu'il n'y a pas plusieurs sorte de mineurs.

Il apparaît que la revendication essentielle est la garantie du déroulement de carrière au sein des Houillères, pour le personnel inscrit à l'effectif, jusqu'à l'âge normal de la retraite ou, à la rigueur, la garantie d'un **emploi de conversion** permettant d'atteindre l'âge de la retraite.

Pour la première fois, la CGT évoque la reconversion dans ses revendications l'impasse de son mouvement n'y est pas étranger !

La direction trouve ses demandes irréalistes, mais se dit être prête à ouvrir de nouvelles négociations sur d'autres bases.

En même temps, elle fait remarquer que le libre accès au travail n'étant pas assuré, c'est la raison pour laquelle un constat d'huissier, suivi d'un jugement en référé du tribunal de BETHUNE, en date du 6 octobre, ordonne de laisser libre accès du Siège 3 de Courrières et de ne pas s'opposer à la libre circulation des ouvriers non grévistes.

D'autres constats d'huissier ont également été réalisés aux autres puits.

Situation dans les puits, le Mercredi 7 octobre 1987 :

Les 5 sièges sont paralysés. On frôle l'incident à la Fosse 9 d'OLGNIES où 1.700 des 4.800 mineurs du bassin y travaillent, dont près de 45 % de mineurs marocains.

Le climat au matin, à la prise de poste à 4 h 00, est désastreux. Les propos racistes sont lancés de partout.

Les autochtones veulent reprendre le travail et dénoncent le non respect de la liberté du travail.

L'affrontement est proche.

Vers 8 h 00, des non-grévistes autochtones défoncent une petite porte latérale qui permet à une centaine de mineurs de pénétrer sur le

carreau et de descendre travailler au fond.

Le reste de la journée sera calme.

Climat dans les puits :

On s'aperçoit que ce sont des meneurs étrangers à la mine qui s'exprime ex. : AKKA GHAZZI, ancien leader CGT à Citroën, député au parlement Marocain, qui a fait des prises de parole devant les puits, appelant au durcissement du conflit.

Des sanctions, pressions, sont infligées aux mineurs marocains dont une partie désire travailler (amendes pour ceux qui refusent d'aller au piquet de grève). Au 9 de l'Escarpelle, la C.G.T. va dans les caisses de secours minières pour faire supprimer les arrêts maladies des mineurs marocains qui ne veulent pas suivre le mouvement.

- Menaces de séquestration de logement pour ceux qui reprendraient le travail,
- Les mineurs marocains travaillant dans les Etablissements du jour demandent des bons de sortie leur autorisant à quitter leur poste de travail 2 heures avant, de peur des menaces.

Voilà le résultat de la CGT, elle réussit à isoler les mineurs marocains à travers son action démagogique.

Dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8, devant l'impasse du mouvement, la CGT sentant la tension montée entre grévistes et non-grévistes laisse le libre accès au travail.

La tendance observée à la reprise du travail des mineurs non-marocains s'est confirmée Vendredi dans tous les puits du bassin.

Par contre, du côté marocains, toujours manipulés par la CGT, c'est l'impasse totale.

Les piquets de grève, même s'ils sont moins importants, sont toujours là, par intermittence.

Pas question de faire passer les mineurs marocains !...

Vendredi 9 octobre : Surprise !...

Le collectif régional des Mineurs marocains CGT sort un tract au puits Arenberg. Pour la première fois depuis le début du conflit, quelques revendications de mineurs marocains ressortent :

1. Arrêt de toutes menaces et sanctions,
2. Respect du statut du mineurs,
3. Déroulement de carrière dans l'entreprise.

Pour ceux qui veulent retourner au pays :

1. Des primes de départ plus importantes,
2. Couverture sociale.

La CGT accepte de négocier le retour au pays, alors qu'au niveau régional, devant la direction, elle refuse et demande le retrait du plan social.

Y aurait-il eu pression des mineurs marocains dans le contenu des revendications C.G.T., vu l'impasse du mouvement.

On peut le penser, les mineurs marocains ne sont pas dupes !...

Aujourd'hui, ils veulent être porteurs de leurs revendications.

Positions C.F.D.T. :

Pour sa part, la C.F.D.T. n'est pas rester indifférente au mouvement. Elle estime que le traitement de ce conflit est aussi de sa responsabilité. Avec l'ensemble des militants, dans les puits, la CFDT est allée recueillir, les revendications réelles des mineurs marocains.

Elle a réaffirmé sa position et son désir d'aboutir à des négociations dans l'intérêt de tous.

Il faut dire que nos militants (mineurs marocains) nous ont beaucoup aidé à élaborer ce cahier de revendications.

Principales revendications :

1. Suivi de la silicose :

Pour ceux qui désirent partir : demande de faire un bilan de santé afin de constater s'il y a une silicose ou pas.

Pour certains, voir s'il y a une évolution de la maladie.

Comment se fera le suivi médical au Maroc ?

2. Inquiétude concernant la couverture sociale pour ceux qui désirent repartir au Pays :

Continueront-ils à avoir le médecin gratuit ?

Auront-ils un logement ?...

3. Reconversion :

N'y croit pas tellement.

Quelles sont les emplois proposés ?...

On sent le besoin d'une information à tous les niveaux.

Aujourd'hui les mineurs marocains bougent !

Leurs légitimes revendications apparaissent. Ils souhaitent, pour la plupart, reprendre au plus vite le travail.

De ce fait, lors d'une réunion le mardi 13 octobre, les mineurs CFDT décident d'interpeller la direction pour la réouverture de négociations avec l'ensemble des organisations syndicales.

Une délégation CFDT dont 1 mineur marocain est reçue le Mercredi 14 octobre à 8 h à la direction.

La C.F.D.T. demande la reprise des négociations et expose les réelles revendications des mineurs marocains.

La direction affirme qu'elle n'a jamais pu trouver d'interlocuteur !

La C.F.D.T. souhaite que des mineurs marocains puissent participer aux négociations.

(Une délégation de mineurs de chaque puits).

Une date de négociations est fixée pour le Samedi 17 octobre à 9 h à la Direction.

On aborde l'aspect revendicatif :

Sur le suivi de la silicose, la direction dit que c'est une désinformation actuellement, tout est fait pour que le suivi-silicose se fasse dans de bonnes conditions.

La direction s'engage à interpellier le directeur de C.D.F. afin qu'il intervienne auprès du gouvernement français pour que s'ouvrent de nouvelles négociations avec le gouvernement marocain dans le cadre des conventions franco-marocaines.

Problème de reconversion :

La direction affirme qu'il y a des emplois proposés pour les marocains, mais que ceux-ci hésitent.

La C.F.D.T. apporte ses réserves à cette affirmation et trouve légitime l'inquiétude des mineurs marocains face à la reconversion dans le contexte actuel de l'emploi.

Tous ces problèmes ont été abordés le samedi 17 octobre.

La C.G.T., forte d'une délégation de 15 membres dont 7 Marocains, a refusé catégoriquement de négocier en présence des autres organisations, estimant que s'il y a des négociations, c'est avec la seule CGT qu'elle doivent se faire, et elle a quitté la séance.



Ce 17 octobre, la Direction a placé les limites du contenu des négociations.

La C.G.T. les a refusés le 21 Octobre.

Plus d'un mois plus tard, elle signe un protocole confirmant ce contenu et proclame «Une grande victoire», cette attitude frise l'irresponsabilité, il est évident que la CGT est soulagée de terminer un conflit qui était complètement embourbé et qu'elle ne maîtrisait pas du tout.

Mais encore une fois, par des discours démagogiques, la C.G.T. tente, pour sauver la face, de faire croire à la victoire.

Victoire Oui, celle des HBNPC ?...

Par son attitude, la C.G.T. a renforcé l'intransigeance de la Direction.

Victoire Oui, des clivages ?...

Grâce à ce conflit, la CGT a divisé les travailleurs.

Pour la C.F.D.T., ce conflit laissera des traces individuelles et collectives, mais également pour l'avenir à terme des mineurs.

Le renforcement patronal observé dans ce conflit ne peut que desservir l'ensemble des mineurs.

Il faut savoir méditer, avant, pendant et aussi après une grève.

Pour autant, comme elle l'a toujours fait, la CFDT continuera son action pour l'avenir de «tous les mineurs» et de leur famille.

**SYNDICAT
NORD
PAS-DE-CALAIS
C.F.D.T.**